

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 20h30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul DEBAR, maire.

20190011

Date de convocation : 19/09/2019

Présents : BENAC-BERGON-DEBAR-FERRANT-JOUVES-MANRIQUE-TISSANDIE-VERGNE-VINCENT. Mr VESSIO Pierre- COURTIOL .

Secrétaire de séance :Florence TISSANDIE-VERGNE.

Objet : restauration de la chapelle du Rosaire de l'église du bourg.

Dans un premier temps le retable a été démonté par l'entreprise SARL ACCRA/SENSALONE 66130 ILLE SUR TÊT et à ce jour toujours en restauration.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics (issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006).

Le montant des travaux s'élève à 56 209.88 € H.T

Le maire propose le plan de financement suivant :

- ETAT 25%	14 052 .47 €
- CONSEIL REGIONAL 20%	11 241.97 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 20%	11 241.97 €
- Association :	19 673.47 €
TOTAL	56 209.88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché correspondant ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délibération remplace et annule celle prise le 06/06/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire,

Raoul DEBAR

Reçu en Préfecture le 27/09/2019

Notifié et publié le 27/09/2017

